

Adoption du budget rectificatif 2020 n° 1.

Conseil d'administration du 6 juillet 2020

Délibération 2020/07/CA-049

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1, L.712-3 ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers

Article 1 : Votent les autorisations budgétaires suivantes :

- Plafond d'emplois 4 466 ETPT dont 3 903 ETPT sous plafond Etat et 563 ETPT sur ressources propres ;
- 414 485 560 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 295 724 914 € personnel
 - 66 399 061 € fonctionnement
 - 52 361 585 € investissement
- 408 080 731 € de crédits de paiement
 - 295 724 914 € personnel
 - 66 739 235 € fonctionnement
 - 45 616 582 € investissement
- 403 386 467 € de prévisions de recettes
- 4 694 264 € de solde budgétaire.

Article 2 : Votent les prévisions comptables suivantes :

- - 4 970 673 € de variation de trésorerie
- 7 279 061 € de résultat patrimonial
- 13 279 061 € de capacité d'autofinancement
- + 990 551 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.



Toulouse, le 6 juillet 2020
Le Président,


Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 36
Nombre de membres présents ou représentés : 36

Nombre de voix favorables : 35
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 1